



>> Votre partenaire pour une main-d'oeuvre qualifiée et reconnue

Subvention de la CPMT

Employeurs: le CPA Montréal fait appel à votre collaboration!

Le Comité paritaire de l'industrie des services automobiles de la région de Montréal (CPA Montréal) a tout récemment obtenu une importante subvention du Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'oeuvre de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Cela signifie que plusieurs travailleurs de l'industrie pourront bénéficier d'une aide financière à la formation au cours de l'automne 2014 et de l'hiver 2015. Pour se conformer aux conditions de la CPMT, le CPA Montréal doit cependant faire appel à votre collaboration.

Informations essentielles

Partenaire d'Emploi-Québec et administratrice du programme de subvention en question, la CPMT exige que le CPA Montréal lui fournisse le nom, le numéro d'entreprise du Québec (NEQ) ainsi que la masse salariale 2014 des employeurs. Le CPA Montréal aura donc besoin d'obtenir ces renseignements de votre part. Il s'agit d'une condition obligatoire pour bénéficier de l'aide financière sans quoi il sera impossible d'offrir aux travailleurs les formations à prix subventionné auxquelles ils ont droit.

La subvention en chiffres

660

Salariés bénéficiaires
de l'aide financière à
la formation

55

Séances de formation touchées
(préparatoires à l'examen et
de perfectionnement)

2,00\$

Frais d'inscription
par heure de
formation

Objectifs des formations

Les formations offertes par le biais du CPA Montréal sont mises sur pied par des experts et répondent à vos besoins spécifiques. Elles ont notamment pour but de soutenir les travailleurs dans leur préparation à l'examen de fin d'apprentissage, de même qu'à leur enseigner les nouvelles pratiques de l'industrie. Les subventions obtenues facilitent l'accès à ces formations. Sans aide financière, plusieurs travailleurs ne pourraient pas se permettre de les suivre.

Si l'un de vos salariés est éligible à recevoir de l'aide financière à la formation par le biais de la subvention de la CPMT, vous recevrez un formulaire visant à obtenir les informations mentionnées. Soyez assurés que ces renseignements seront uniquement recueillis dans le cadre de ce programme et qu'ils seront traités de façon strictement confidentielle. Pour plus d'informations concernant la subvention et les renseignements demandés, n'hésitez pas à contacter le Service du développement de la qualification et de la formation au 514 288-3003.

Au nom de tous les travailleurs de l'industrie, merci de votre collaboration!